

Camarades,

Après les événements de Chicago en mai 1886, l'internationale ouvrière réunie en juillet 1889 à Paris décide de reprendre à son compte l'initiative américaine d'une journée revendicative le 1er mai et de lui donner un caractère international. Il s'agit d'exiger à l'échelle internationale, une législation du travail répondant aux revendications les plus urgentes de la classe ouvrière : journée de huit heures, interdiction du travail des enfants, interdiction du travail de nuit pour les femmes dans l'industrie. S'y ajoutent les revendications concernant les mesures de contrôle en matière d'hygiène, de sécurité, le dimanche férié, les retraites ouvrières et la protection sociale.

Ainsi est affirmée dans l'action de classe, la lutte d'intérêts qui oppose inéluctablement les salariés aux patrons et à l'État. Ainsi est proclamée la volonté des travailleurs d'améliorer leurs conditions d'existence quotidiennes face à ceux qui cherchent à les exploiter au maximum.

De nombreuses conquêtes ont été arrachées par l'action de la classe ouvrière et de ses organisations confédérées. Le code du travail, les conventions collectives, la sécurité sociale collective, tout cela est le produit de la lutte de la classe ouvrière et de ses organisations. Elle a souvent payé un lourd tribut à cette action de classe. Chacun a en mémoire les événements de Fourmies le 1er mai 1890.

Alors mes camarades, ce sont toutes ces conquêtes sociales, celles de la fin du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème}, celles de la grande grève de 1936 et de 1945, que le grand patronat, avec sa soif d'abaisser le coût du travail et d'augmenter ses profits, veut reprendre coûte que coûte. Il peut s'appuyer sur les institutions internationales et européennes constituées sur mesure pour lui. Il peut compter sur l'appui d'un gouvernement totalement inféodé. Il peut compter également sur le soutien d'une organisation prétendument syndicale qui n'est en fait qu'une 5^{ème} colonne dans le mouvement ouvrier.

Au passage, n'oublions pas l'origine cléricale de cette organisation, constituée en 1919 (rebaptisée en 1964) contre la grande CGT de l'époque, dont le texte fondateur l'encyclique papale « Rerum Novarum » invite les ouvriers au calme, je cite : « *L'homme doit prendre en patience sa condition, il est impensable que dans la société civile, tout le monde soit élevé au même niveau (...) la douleur et la souffrance sont l'apanage de l'humanité (...) Dans la société, les deux classes (les capitalistes et la classe ouvrière) sont destinées, par la nature, à s'unir* ».

Alors mes camarades, le grand patronat fort de tous ces soutiens, revendique un retour au contrat de louage de service, débarrassé de toute contrainte. Il rêve de mettre la classe ouvrière à genoux. Mais il trouve une fois de plus face à lui la classe ouvrière et la jeunesse, avec leurs organisations, soudées sur l'exigence du retrait du projet de loi scélérat.

Gattaz a beau dénoncer la CGT et FO qui « *pratiquent la lutte des classes et détestent l'entreprise et l'économie de marché* », rien n'y fait. Jamais nous n'accepterons de renoncer à défendre les intérêts particuliers de la classe ouvrière, au nom d'un prétendu intérêt supérieur et du bien commun. Le programme de Gattaz et de ceux qui le soutiennent n'est ni plus ni moins celui du maréchal Pétain et de sa charte du travail de 1941 avec son fameux « *Plus de grèves, (...) mais partout l'esprit de conciliation* ».

Isolé et affaibli, le gouvernement cherche aujourd'hui à fissurer le front des organisations syndicales qui exigent le retrait du projet de loi travail. Il a lâché quelques mesures pour contenir le mouvement de colère de la jeunesse mais les annonces faites n'ont pas permis de la calmer. Alors, il essaie d'organiser une véritable campagne contre les organisations syndicales et leurs services d'ordre, qui assurent la sécurité de ceux qui manifestent de manière pacifique dans les cortèges syndicaux. La stratégie consiste à tenter de retourner la colère qui monte dans le pays contre les organisations syndicales qui exigent le retrait du projet de loi !

Le gouvernement joue là un jeu dangereux. Il laisse dégénérer les manifestations, comme à Nantes le 28 avril dernier, n'hésitant pas à envoyer des grenades lacrymogènes devant les manifestants des cortèges syndicaux et à charger, sous prétexte de contrer ceux qui vandalisent. Le gouvernement ne trouve t-il pas là des alliés de circonstance, menant une campagne ouverte contre le mouvement ouvrier, n'hésitant pas à vandaliser jeudi soir les locaux des UD Cgt et FO ? Comment est-il possible de se prononcer pour le retrait du projet de loi et dans le même temps vandaliser les locaux des organisations syndicales qui organisent depuis le début le combat contre ce projet de loi !? Poser la question, c'est y répondre camarades.

Ne nous laissons pas diviser par les manœuvres du gouvernement et de ses alliés, profitons de la période qui s'ouvre, pour organiser des assemblées générales de salariés dans toutes les entreprises et administrations. Discutons de la poursuite de l'action... et s'il le faut, si le gouvernement reste sourd à nos revendications, décidons la grève jusqu'au retrait du projet de loi.

